

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 18 avril 2024 à 17h30 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT, Mme Sophie DIERRE, Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV, Mme Catherine LEFEBVRE, M Germain LELARGE, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Anne JOSEPH donne pouvoir à M Vincent VANDERSTUYF, M David MARES donne pouvoir à Mme Catherine LEFEBVRE, M Didier PAPELOUX donne pouvoir à Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

### 1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11/04/2024, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire demande qu'un additif soit fait à ce procès-verbal concernant la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

La Trésorerie Principale a transmis le document de valorisation financière et fiscale 2023 pour la commune. Ce document nous précise que la commune a constaté l'augmentation de ses ressources fiscales (+ 16,8%), due aux augmentations des bases votées par les Parlementaires et ses ventes de produits (+ 10,3%) pour limiter la baisse des dotations et des participations de l'Etat (- 21,8%).

On note également que pour une même strate d'habitants, la commune a un montant par habitant bien supérieur à celui du Département, de la Région et même du montant national concernant ses ressources fiscales (947€ ; contre 435€ sur tout le Département et 401€ sur toute la Région), les ventes et autres produits courants non financiers (747 € ; 100€ pour tout le Département et 110€ pour toute la Région).

La capacité d'autofinancement de la commune représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement et Villerville est passée d'une capacité d'autofinancement net de 163 292€ en 2020 à 424 166€ en 2023.

### 2) Salle Saint Roch

Avant de vendre l'immeuble « salle Saint Roch », il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement de cet immeuble par une délibération spécifique, celle-ci a déjà été prise en 2022.

La commune a reçu une proposition d'achat de 439 000€. Avant de finaliser cette vente, il est nécessaire de faire quelques travaux au niveau de la charpente, de la couverture et du désamiantage nécessitant une procédure de consultation.

Le Conseil demande que si le montant total des travaux est supérieur à 110 000€ TTC, le prix de vente sera revu à la hausse de façon proportionnelle lors de la signature définitive fin 2024.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver ce projet tel que présenté dans l'exposé.

Le Conseil autorise également le lancement du marché de travaux ainsi que le dépôt du permis de construire en vue de la réalisation des travaux de désamiantage, de charpente et de couverture de la salle.

3) Concours photo 2024 (15/05-30/06/2024)

Thème « Faune et/ou flore ... », A Villerville, partagez votre regard sur les diverses espèces animales et végétales.

Les photos sélectionnées sont reproduites et exposées de mi-juillet à fin septembre comme l'année précédente. Le gagnant du concours pourra en priorité récupérer gratuitement le panneau avec sa photo ainsi qu'un panier garni de produits locaux. Les 2<sup>nd</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lauréats pourront récupérer gratuitement le panneau avec leur photo. Sinon toute personne intéressée pourra récupérer une photo contre une participation de 20€ par chèque.

Les recettes des ventes de panneaux seront déposées sur la régie n°5, Recettes de la Taxe de Séjour.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le don des photos aux 4 1<sup>er</sup> lauréats et la vente aux autres personnes intéressées contre une participation de 20€ par chèque.

4) Concession d'occupation temporaire 2024

Sur le domaine communal : Cabane Bleue

Concession du 07/07 au 11/11/2024 à 7 800€ + 2 200€ de licence IV

3 versements : 2 000€ au 20/07, 4 000€ au 01/08 et 4 000€ au 01/09

Les détails de cette concession seront indiqués dans une convention.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 1 concession d'occupation temporaire du 07/07 au 11/11/2024 pour un montant de 7 800€ et la licence IV pour 2 200€.

5) Dédommagement pour occupation de la parcelle A 605

Mise à disposition du parking en herbe durant la période estivale contre 1 dédommagement de 200€.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement d'un dédommagement au GFA du Château d'un montant de 200€ pour l'occupation du terrain au-dessus du parking du Calvaire durant l'été 2024.

6) Indemnité de gardiennage d'église 2024

Montant annuel pour 1 gardien résidant sur la commune : 503€42.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église communale d'un montant de 503,42€ pour l'année 2024.

7) Demande de participation scolarité 2023-2024

L'école Jeanne d'Arc à Trouville-sur-Mer sollicite une participation pour les 11 enfants villervillais, 4 enfants en classes maternelles et 7 en classes élémentaires. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer une participation à hauteur de 100€ par élève, soit un total de 1 100€ pour l'année 2023-2024.

8) Entretien du cimetière

L'association Être et boulot propose un devis pour le désherbage, les allées et les entre-tombes sur 3 passages pour 2024 pour un montant de 3 540,78€ (TVA non applicable).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de l'association Être et boulot pour un montant de 3 540,78€ (TVA non applicable).

9) Lavoir : devis d'éclairage

Pour terminer les travaux de restauration du Lavoir, l'EJH Electricité propose un devis pour la mise en lumière du lavoir pour un montant de 20 860,59€ HT soit 25 032,71€ TTC.

Le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention des membres présents ou représentés, la signature du devis de EJH Electricité pour un montant de 20 860,59€ HT soit 25 032,71€ TTC.

10) Locaux 12-14 rue Maréchal Foch

La commune a reçu une proposition d'achat de la SAS ALG2 en volumétrie des étages de ces 2 locaux pour 30 000€. La commune restera propriétaire en volumétrie des 2 locaux situés au RDC (plans établis par géomètre-expert).

Le Conseil demande que soit inscrit à l'acte notarié les éléments suivants :

- une servitude de passage pour la gestion des poubelles,
- 3 compteurs électriques séparés devront être posés : 2 à l'extérieur pour les 2 locaux et 1 dans le couloir pour le logement,
- une servitude pour l'évacuation des odeurs se fera par une hotte avec une extraction sur l'extérieur (jardin),
- une servitude pour le réseau d'assainissement commun (contrôle à prévoir).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la vente en volumétrie des étages de ces 2 locaux à la SAS ALG2 pour un montant de 30 000€.

Le Conseil demande que des précisions soient indiquées dans l'acte notarié :

- une servitude passage pour la gestion des poubelles,
- 3 compteurs électriques séparés devront être posés : 2 à l'extérieur pour les 2 locaux et 1 dans le couloir pour le logement,
- une servitude pour l'évacuation des odeurs se fera par une hotte avec une extraction sur l'extérieur (jardin),
- une servitude pour le réseau d'assainissement commun (contrôle à prévoir).

11) SDEC Energie : devis d'éclairage de la promenade de la falaise

Les travaux de confortement de la falaise se terminant prochainement, il est nécessaire de signer rapidement le devis concernant le futur éclairage public sur la promenade.

Le SDEC Energie propose la fourniture et la pose de l'ensemble du matériel pour l'éclairage public de la promenade en front de mer du confortement de la falaise pour un montant de 101 894,30€ HT soit 122 273,16€ TTC dont 71 723,81€ restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis du SDEC Energie pour un montant de 101 894,30€ HT soit 122 273,16€ TTC dont 71 723,81€ restant à la charge de la commune.

La Secrétaire de séance  
Mme Sophie NGUYEN VAN MAI

Le Maire  
Michel MARESCOT

